

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/NGO/44
28 février 1994

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, OU QUE CE SOIT DANS LE MONDE, EN PARTICULIER
DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par Pax Christi International, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[16 février 1994]

La situation des droits de l'homme au Soudan

1. Par dissolution ou épuration des organisations sociales, politiques et syndicales et par la création d'organisations clandestines, les institutions de la société civile ont complètement été démantelées. Les journaux qui ont survécu à la suppression de la presse libre sont devenus les porte-parole du régime. Les organisations indépendantes pour les droits de l'homme interdites ont été remplacées par l'Autorité soudanaise des droits de l'homme, l'Association internationale islamique des droits de l'homme et les Comités pour les droits de l'homme. Ces organisations alignent leur position sur celle du gouvernement.

GE.94-11427 (F)

2. L'Islam tel que l'interprète le National Islamic Front est utilisé abusivement comme un moyen d'obtenir et d'assurer le pouvoir politique et économique. Cela conduit inévitablement, dans une société ethnique, religieuse et culturelle multiforme, à l'intolérance la plus cruelle.

3. On prétend fallacieusement que la dissolution récente du Revolutionary Command Council (RCC), le 16 octobre dernier, marque une étape importante dans le processus de réforme constitutionnelle qui prépare les élections de 1994 et un système démocratique représentatif. Cependant, la structure rigide des congrès populaires - des comités populaires, au niveau local, jusqu'à l'Assemblée nationale, au niveau national - donne aux autorités un contrôle suffisant, voire complet, sur le processus de prise de décisions. La majorité des représentants des régions et des secteurs au Congrès populaire régional et à l'Assemblée transnationale sont sélectionnés par cooptation et par des procédures de consensus, fondé sur leur fiabilité politique.

4. Les transferts forcés de personnes déplacées des camps "squatter" à des camps en dehors de Khartoum dans le désert sont très préoccupants. Les organisations non gouvernementales étrangères et les ONG chrétiennes locales disposées à y exécuter des programmes d'aide rencontrent de grands problèmes et des retards.

5. L'endoctrinement forcé idéologique et militaire des enfants sans-abri dans les camps pour enfants, aux alentours de Khartoum/Omdurman - comme les camps El Markhyat, El Bashaeir (pour filles) et Abu Doum - est en violation flagrante de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les démarches pour réunir les familles n'ont pas encore été signalées. Des observateurs indépendants doivent pouvoir visiter ces camps.

6. La situation des droits de l'homme reste très alarmante. Les centres de détention/interrogation/torture sont toujours actifs à Khartoum. Les comités populaires, les forces policières populaires et les services de sécurité jouent un rôle prépondérant dans la répression journalistique et leur emprise sur la vie quotidienne semble augmenter.

7. La délégation de Pax Christi International qui s'est rendue sur place du 17 octobre au 7 novembre 1993 a reçu des rapports bien documentés sur la situation dans les montagnes Nouba; ils dénoncent la continuation des transferts forcés de population et des exécutions sommaires. Dans les prétendus "villages de paix" où les "aïdeen", c'est-à-dire les personnes déplacées renvoyées par le gouvernement, sont logées, la situation est extrêmement préoccupante.

8. Plusieurs sources font état d'incitation et de récompenses aux membres des Forces populaires de défense pour le viol de femmes non musulmanes afin de procréer une nouvelle génération islamique. D'autres sources signalent l'enlèvement, l'exploitation et le commerce d'enfants. Les vérifications sont très difficiles, la plupart de ces "villages de paix" étant inaccessibles au monde extérieur. Jusqu'ici les montagnes Nouba constituent un territoire entièrement fermé aux contrôleurs et aux ONG.

9. Toutes les parties engagées dans le conflit violent les droits de l'homme dans la région de Nimule; la Sudan People's Liberation Army (SPLA) procède au

recrutement forcé et ses unités continuent à piller les civils. Les bombardements effectués par les forces aériennes gouvernementales ont souvent et délibérément des objectifs civils.

10. Depuis le début de ce mois de février, avec la fin de la saison des pluies, les forces gouvernementales ont entrepris une vaste opération militaire dans la région frontalière dite des "Trois A". Treize organisations humanitaires ont été contraintes à se retirer de l'extrême sud du Soudan en raison des combats, des bombardements et de l'interdiction par Khartoum des vols acheminant le ravitaillement des civils dans cette région. L'armée soudanaise cherche de toute évidence à semer la panique et, selon des estimations concordantes d'ONG sur le terrain, quelque 100 000 civils ont déjà pris le chemin d'un exode incertain.

11. Avec le coup d'Etat de 1989, un régime prenant la religion en otage plonge ce grand pays et sa population dans l'injustice, le désarroi et la misère. Aucune amélioration ne peut être notée dans la situation déjà alarmante qui a inspiré la résolution 1933/60 sur la situation des droits de l'homme au Soudan, adoptée par la Commission le 10 mars 1993. Celle qui sera sans doute soumise à la cinquantième session ne pourra hélas que reprendre les termes de la précédente. Pax Christi International demande à toutes les parties qui s'affrontent le respect des Conventions de Genève pour la protection des civils en cas de guerre, le libre passage pour l'acheminement de l'aide internationale aux populations en danger, la protection des enfants et des femmes, comme celle des minorités ethniques et religieuses. Il demande à la Commission de prolonger et de renforcer le mandat du Rapporteur spécial qu'il félicite pour sa courageuse description et analyse d'une situation qui appelle les pressions les plus résolues de la communauté internationale.
